Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN42-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Trédias

EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE TREDIAS
SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026
: :

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Trédias, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Catherine TIENGOU, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : **15, Présents : 13 Votants : 15**

Date de convocation et affichage **: 1er juin 2026**

Etaient présents : **Catherine TIENGOU, David CRESPEL, Stéphanie RENOUVEL, Jacky BOISGERAULT, Béatrice HOURRIER, Serge ROCHARD, Florence DELALANDE, Nicolas PLESTAN, Annabelle HAGUET, Mélanie ESSIRARD, Kévin LEROUX, Joseph POIRAUDEAU, Béatrice SOURISSEAU.**

Absents : **Enzo ROUILLE (pouvoir à David CRESPEL), Claude BOURDON (pouvoir à Béatrice SOURISSEAU).**

A été désignée secrétaire de séance **: David CRESPEL**

ORDRE DU JOUR : Désignation délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Approbation du Procès-verbal du 13 avril 2026 **-Travaux-Bâtiments : Devis** Points de Défense Incendie. Séparation Propriété Guéret et Lotissement Les Courtils (si devis). **Représentation :** LTM -Commissions Communautaires – représentation (sous réserve de décisions prises lors du Conseil Communautaire du 2 juin 2026). LTM – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) désignation titulaire et suppléant. LTM – Désignation référent ARIC (association régionale d'Information des collectivités – formation des élus). Commission Communale des Impôts Directs – Propositions. **Mission Argent de Poche** (convention et propositions). **Conseil municipal :** Remboursement frais de déplacement des conseillers. **Action sociale** – Repas 13 septembre (organisation et participations). **Questions Diverses** *Compte-rendu des diverses commissions ou réunions.*

Séance du 5 juin 2026 -2026-042 Objet **: LAMBALLE TERRE ET MER – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – Désignation des représentants**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est codifiée au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Elle est chargée de procéder à l'évaluation des charges financières dans le cadre de transferts ou de restitutions de compétences entre l'EPCI et les communes-membres. Son travail vise à assurer la neutralité financière des transferts de compétences en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide. Ses conclusions font l'objet d'un rapport qui sert de support (avis consultatif) à l'assemblée communautaire pour fixer les attributions de compensation.

Par ailleurs, le Conseil communautaire ou le tiers des conseils municipaux peuvent solliciter la commission afin qu'elle produise une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

Enfin, tous les cinq ans, le Président de l'EPCI est tenu de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard de l'évolution des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées. Le Président peut s'appuyer sur la CLECT afin de préparer ce rapport.

A l'occasion de son renouvellement, le conseil communautaire a créé par délibération du 5 mai 2026, une CLECT pour la durée du mandat. Sa composition a été fixée comme suit : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune.

Madame la maire soumet au vote du conseil municipal la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant auprès de la CLECT.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203483-20260605-2026JUIN42-DE

.../...

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la composition et du fonctionnement de la CLECT, en avoir débattu et délibéré, décide par 15 voix :

- **DE DÉSIGNER les conseillers suivants pour représenter la commune au sein de la CLECT : Représentante titulaire : Catherine TIENGOU**
  Représentante suppléante : Béatrice SOURISSEAU
- **D'AUTORISER Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Certifié exécutoire

Catherine TIENGOU
Présidente de séance

MAIRIE DE TRÉDIAS
Côtes-d'Armor

David CRESPEL
Secrétaire de séance